

2 Timothée 2: 21

ME 1890 page 79

Lorsque l'effet de la puissance du Saint Esprit ne se trouve plus dans l'Assemblée, et que le caractère de la chrétienté ne répond plus à celui de l'Assemblée telle que Dieu l'a formée, la responsabilité de l'individu envers Dieu ne cesse cependant pas. Elle ne peut jamais cesser, ni diminuer, car il y va de l'autorité et des droits de Dieu lui-même sur l'âme.

Dans un cas semblable, s'appeler chrétien ne fournit plus de règle, ni pour la conduite, ni pour la foi, et l'individu est tenu de se conformer à la volonté de Dieu par la puissance de l'Esprit, selon la lumière qu'il a reçue de Dieu.

Dieu peut rassembler les fidèles. C'est une grâce de sa part, et c'est aussi sa pensée. Mais la responsabilité individuelle demeure — responsabilité de ne pas rompre l'unité, quelque faible qu'elle soit, partout où cela est possible selon Dieu; mais responsabilité de maintenir dans notre marche le caractère divin du christianisme, et de répondre à la révélation qui nous a été faite de la nature et de la volonté de Dieu.

En se purifiant de tous ceux qui sont des vases à déshonneur, le serviteur de Dieu sera un vase à honneur, sanctifié, et préparé pour toute bonne oeuvre; car cette séparation d'avec le mal n'est pas seulement négative, elle est l'effet de la réalisation de la parole de Dieu dans le coeur. Je comprends ce qu'est la sainteté de Dieu, quels sont ses droits sur mon coeur, et l'incompatibilité de sa nature avec le mal. Je sens que je demeure en lui et lui en moi, que Christ doit être honoré à tout prix, que cela seul qui lui ressemble l'honore, que sa nature et ses droits sur moi sont la seule règle de ma vie. Ce qui me met ainsi à part pour lui, et selon ce qu'il est, me sépare nécessairement du mal. Vous ne pouvez marcher avec ceux qui déshonorent Christ et en même temps l'honorer dans votre propre marche.